



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 2 JUILLET 2025

| | |
|---------------|--|
| DCM250702_010 | ACQUISITION DE MATERIELS D'ENTRETIEN POUR LES SITES SPORTIFS |
|---------------|--|

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le : 4 juillet 2025

Que la convocation a été faite le 26 juin 2025

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

| | |
|-------------------|----|
| Présents : | 35 |
| Représentés : | 3 |
| Absents : | 7 |
| Total des votes : | 38 |

Le Maire

J. BEDIER

L'an deux mille vingt cinq, le deux juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic, Monsieur SINAMA Sydney

ÉTAIENT REPRESENTES :

Madame PAYET Catherine Anne, Madame RAMIN Odile, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MAILLOT Serge René, Monsieur SAÏD Moussa, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM250702_010 - ACQUISITION DE MATERIELS D'ENTRETIEN SPORTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I. CONTEXTE

La piscine Michel Debré ainsi que les gymnases Bédier, Michel Debré, Mahatma Gandhi, Jean Perrin et le stade d'athlétisme Sarda Garriga accueillent quotidiennement du public, et ce, du lundi au dimanche.

De 7h30 à 17h30, en semaine, ces infrastructures sportives sont occupées par le public scolaire (principalement lycéen) et à partir de 17h30 par le public associatif.

Le gymnase Michel Debré et le stade d'athlétisme Sarda Garriga sont, par ailleurs, centres d'examen pour les épreuves du baccalauréat (discipline EPS).

Aussi, les week-end, ces sites accueillent régulièrement des compétitions sportives.

Ces sites sont équipés de matériel d'entretien nécessitant de multiples réparations.

II. MODALITÉS ET OBJECTIFS

Aussi, la ville souhaite acquérir cinq autos laveuses et une mono brosse dans le but d'assurer une hygiène optimale et réduire la pénibilité au travail ainsi qu'une tondeuse auto portée pour la tonte du stade d'athlétisme.

III. FINANCEMENT

Le plan de financement suivant est proposé :

| Dépenses prévisionnelles HT en euros | | Recettes prévisionnelles HT en euros | |
|--|------------------|--------------------------------------|------------------|
| Désignation | Montant | Financiers | Montant |
| Acquisition d'une auto laveuse pour la piscine Michel Debré | 7 990,00 | | |
| Acquisition d'une mono brosse pour la piscine Michel Debré | 1 451,00 | | |
| Acquisition d'une auto laveuse pour le gymnase Bédier | 7 990,00 | Région (66%) | 40 000,00 |
| Acquisition d'une auto laveuse pour le gymnase Michel Debré | 7 990,00 | | |
| Acquisition d'une auto laveuse pour le gymnase Mahatma Gandhi | 7 990,00 | Commune (34%) | 20 400,00 |
| Acquisition d'une auto laveuse pour le gymnase Jean Perrin | 7 990,00 | | |
| Acquisition d'une tondeuse auto tractée pour le stade d'athlétisme Sarda Garriga | 18 999,00 | | |
| TOTAL | 60 400,00 | TOTAL | 60 400,00 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Article 1 :

- D'approuver le projet tel que présenté ci dessus ;

Article 2 :

- D'approuver le plan de financement proposé ;

Article 3 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les financements auprès des différents partenaires inscrits dans les plans de financement ;

Article 4 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires ;

Article 5 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le - 8 JUIL. 2025


Le Maire

Joé BEDIER

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



ID : 974-219740099-20250708-DCM250702_010-DE